Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215600206-20260602-502026BOHAL-DE

Département du Morbihan

Mairie de BOHAL 56140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

Présents	:	14
Absents	:	1
Délégation	:	0
Votants	:	14

Séance du 2/06/2026

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de BOHAL, sous la présidence de Alain de CHABANNES

PRESENTS : DE CHABANNES Alain, BUSSON David, LE LUEL Rémy, COTARD Jeannette, LE BRETON Bernard, COLLIAS Marie-Thérèse, MELLIER Arnaud, RENAUD Mickael, BURBAN Nathalie, HAMON Laurence, PHILIPPE Aurélie, LE JALLÉ David, GUILLERON Jennifer, BRAUD Jérémy.

ABSENTS excusés : BURBAN Murielle

Date de convocation : 26 mai 2026

Mme COLLIAS Marie-Thérèse est nommée secrétaire de séance

502026	**Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la station d'épuration**

VU le Code de la Commande Publique,

VU le projet de travaux d'assainissement comprenant l'extension de la STEP, la mise en conformité de l'autosurveillance et les travaux d'amélioration du réseau de collecte, dont le coût objectif est estimé à 165 000,00 € HT,

CONSIDÉRANT que la consultation a été diffusée auprès de plus de 7 entreprises spécialisées de la région, mais que 3 d'entre elles ont formellement décliné en raison de leurs plannings et plans de charge actuels,
CONSIDÉRANT que le bureau d'études M.EAU CONSEIL est le seul candidat à avoir déposé une offre complète, conforme et jugée techniquement et financièrement excellente,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au bureau d'études M.EAU CONSEIL.
- **VALIDE** le taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre fixé à 7,6666667 %.
- **VALIDE** le montant total de la mission comprenant les tranches fermes (15 180,00 € TTC) et les missions annexes optionnelles (840,00 € TTC).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces inhérentes à ce marché.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 3 juin 2026
Alain de CHABANNES, Maire